

Comité syndical du 9 avril 2018

DELIBERATION N° 18-006

Objet : Création de postes et actualisation en conséquence du tableau des effectifs

Le neuf avril deux mille dix-huit à quinze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
30 MAR. 2018	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
19 AVR. 2018	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
19 AVR. 2018	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	<u>A donné pouvoir :</u>	
Publication ou notification :	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
19 AVR. 2018	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la loi 84-53 du 29 janvier 1984,
Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
Vu le décret 88-145 du 15 février 1988,
Vu la délibération 17-033 du 15 décembre 2017 relatif à la détermination de la strate démographique du syndicat,
Vu la délibération 18-005 du 9 avril 2018 relative aux modalités de renouvellement de la convention de mise à disposition de moyens matériels et humains du Département du Val d'Oise au profit du syndicat,
Vu le rapport n°18-006,*

Après en avoir délibéré :

RAPPELLE qu'au plus tard le 1^{er} septembre 2018 les moyens humains mis à disposition par le Département au profit du syndicat mixte n'intègrent plus les trois agents prévus pour assumer les fonctions de directeur général, de directeur technique et de gestionnaire comptable et budgétaire ;

DECIDE la création de deux nouveaux emplois dans la filière administrative :

- un emploi d'attaché territorial (catégorie A) permanent à temps plein pour permettre le recrutement d'un profil de chargé de mission,
- un emploi d'adjoint administratif (catégorie C) permanent à temps plein pour permettre le recrutement d'un un profil de secrétaire de direction.

DECIDE la création de deux nouveaux emplois dans la filière technique :

- un emploi d'ingénieur en chef (catégorie A/A+) permanent à temps plein pour faire fonction de directeur général des services du syndicat,
- un emploi d'ingénieur territorial (catégorie A) permanent à temps plein pour faire fonction de directeur technique du syndicat.

PRECISE que les emplois de catégorie A pourront être pourvu par un agent contractuel, pour une durée de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ou pour une durée indéterminée, conformément à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret 88-145 du 15 février 1988 déterminant les conditions de déroulement de carrière des agents non titulaires de droit public en CDI ;

AUTORISE le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs tel que joint en annexe à la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert

Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON

